CE 13
1134-CPD-032

DETECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMEES
Réf. 500500 (HS-104) et 500502 (HS-104x2)

Conforme à la norme EN14604 : 2005/AC : 2008

CONSERVER CES INSTRUCTIONS

1. INFORMATIONS GENERALES

Détecteur de fumées livré à l'unité pour le modèle HS-104 et en lot de deux pour le modèle HS-104x2, avec pile(s) 9V.

Face à l'augmentation constante du fléau que représente l'incendie domestique, le décret no 2011-36 du 10 janvier 2011 d'application de la loi Morange et Meslot, qui rend obligatoire les détecteurs de fumées chez les particuliers d'ici au 08 mars 2015, est paru au Journal officiel le 11 janvier 2011.
S'équiper d'un détecteur de fumées, c'est protéger sa famille contre les risques d'incendie. Le signal sonore puissant de 85dB vous avertie dès le départ de feu et vous permet ainsi de mettre votre famille à l'abri, en particulier la nuit (70% des décès dans les incendies d'habitation ont lieu la nuit).
- Conformité : Le détecteur avertisseur autonome de fumées HS-104 est conforme à la norme **EN14604: 2005/AC: 2008**.
- Composants : Le détecteur avertisseur autonome de fumées HS-104 ne contient pas de radionucléides.

2. INSTALLATION DU DETECTEUR.

2-1 EMPLACEMENT PRECONISE D'INSTALLATION :

Pour une protection optimale nous vous recommandons d'installer un détecteur dans chaque pièce à l'exception des emplacements déconseillés (voir figure 1 et §2-3) ainsi que dans chaque couloir menant à ces pièces. Si la superficie de la pièce excède 60m2 il est nécessaire d'installer un second détecteur. Si la longueur du couloir dépasse 10 mètres il est nécessaire de placer un détecteur à chaque extrémité.

Fig. 1

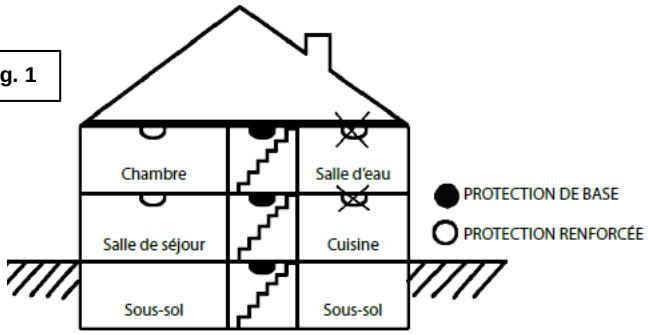

2-2 POSITIONNEMENT DES DETECTEURS :

La fumée se dégage vers le haut de façon horizontale, il est donc recommandé dans la mesure du possible de fixer les détecteurs au plafond, au centre de chaque pièce. Si pour diverses raisons vous ne pouvez pas les placer au centre de chaque pièce, il est impératif de suivre les règles suivantes :

- En cas d'installation au plafond, veillez à positionner l'appareil au minimum à 10cm du mur (Fig.2).
- En cas d'installation murale, veillez à utiliser une cloison intérieure et placez le bord supérieur du détecteur au minimum à 10cm et au maximum à 30cm du plafond (Fig.2).
- En cas d'installation sur plafond incliné, mansardé ou cathédrale, veillez à positionner l'appareil dans un rayon de 90cm du point le plus haut (mesuré horizontalement). Veillez également à respecter une distance minimale de 10cm (hauteur) du point le plus haut (Fig.3).

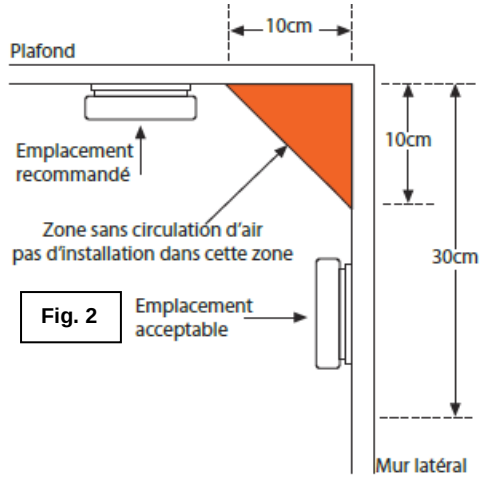

Fig. 2

Fig. 3

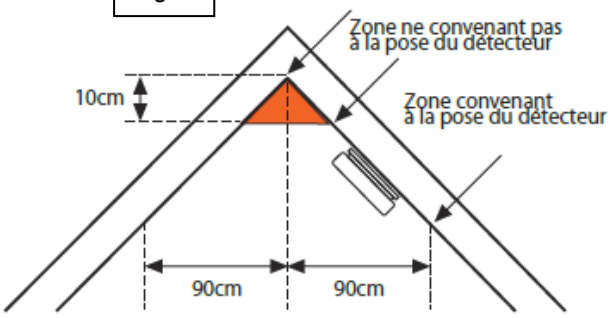

2-3 EMPLACEMENTS DECONSEILLES :

- Installer au minimum à 3 mètres de toutes sources lumineuse (lampes, plafonnier etc.).
- Ne pas installer de détecteurs dans les pièces où se trouvent des appareils produisant régulièrement de la fumée (appareils de cuisson, fours…) dans la cuisine et le garage.
- Dans des pièces à fort taux d'humidité, éviter les salles de bains et les buanderies.
- A proximité de systèmes d'aération, de chauffage et de climatisation car la fumée pourrait être dispersée.
- Dans des pièces où la température peut être inférieur à 0°C et supérieur à 50°C.

2-4 SCHEMA D'INSTALLATION. (Fig4)

Fig. 4

1. Retirer le socle du détecteur en effectuant un mouvement circulaire.
2. A l'aide d'un crayon, marquer les 2 emplacements où seront placées les vis et les chevilles (fournies).
3. Percer 2 trous en utilisant un foret adapté au diamètre des chevilles.
4. Visser fermement la plaque de fixation.
5. Installer la pile (voir § 3-1.).
6. Fixer le détecteur sur son support en effectuant une rotation.

3-1. CONNEXION ET MISE EN PLACE DE LA PILE. (Fig.5)

- La pile fournie est protégée par un film translucide assurant que c'est une pile neuve.
- Sortir le connecteur à pression du logement ; ce connecteur est muni d'un système de détrompeur interdisant une inversion de polarité.
- Présenter la pile devant les plots et presser fortement sur le connecteur.
- Assurez-vous que la pile est bien enclenchée en exerçant une légère traction.
- Replacer la pile dans son logement en vous assurant que le levier (rouge) indicateur de présence de pile est bien positionné sous celle-ci.
- Replacer le détecteur sur sa plaque de fixation en effectuant un mouvement de rotation.

IMPORTANT : Une fois le détecteur installé il est impératif de procéder au test de votre détecteur en effectuant la procédure décrite au §4 - VERIFICATION HEBDOMADAIRE DU BON FONCTIONNEMENT DU DETECTEUR.

Fig.5

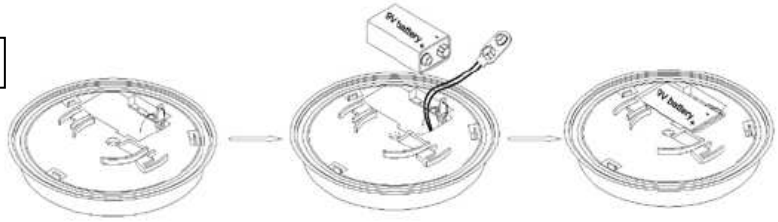

3-2. REMPLACEMENT PILE.

Le détecteur de fumées HS-104 est équipé d'une pile d'une durée de vie d'un an (en fonctionnement normal). Lorsque la pile sera en fin de vie le détecteur de fumées HS-104 émettra un bip audible toutes les minutes, il sera alors nécessaire de remplacer la pile immédiatement. Pour ce faire :
- Désengager le détecteur de son support en effectuant un mouvement de rotation.
- Remplacer la pile usagée par une pile 9V de type GP 1604S, Eveready 216, Duracell/Mallory M1604, Varta 2022 ou équivalent.

NE PAS UTILISER DE PILE RECHARGEABLE.
- Insérer la pile dans son compartiment après avoir effectué la connexion en vous assurant que le levier rouge se trouve bien en dessous de la pile.
- Replacer le détecteur sur son support en effectuant un mouvement de rotation.
- **Procéder à la vérification du bon fonctionnement comme indiqué au §4**
- Le détecteur de fumées HS-104 est équipé d'un dispositif de sécurité l'empêchant d'être monté en cas d'oubli de la pile.
- La pile devra être remplacée au moins une fois par an.

4. VERIFICATION HEBDOMADAIRE DU BON FONCTIONNEMENT DU DETECTEUR.

Pour s'assurer du bon fonctionnement de votre détecteur de fumées, il est recommandé d'effectuer un test une fois par semaine.
Appuyer sur le bouton TEST situé sur le dessus du détecteur pendant quelques secondes :
- Le voyant du détecteur clignote.
- Après quelques secondes le signal d'alarme s'enclenche ce qui signifie que le détecteur fonctionne correctement.
- Pour arrêter le signal et replacer l'appareil en fonctionnement normal, déconnecter puis reconnecter la pile.

Lors de ce test prenez garde à ne pas être trop proche du détecteur car la sonnerie émise par le détecteur est très puissante (85dB).

5. ENTRETIEN ET GARANTIE.

5-1 ENTRETIEN :

Le détecteur HS-104 ne nécessite pas d'entretient particulier à l'exception du changement de la pile ainsi qu'un nettoyage régulier. La fréquence du nettoyage est subordonnée à son emplacement. Si le détecteur est placé dans un lieu poussiéreux il conviendra de le nettoyer plus régulièrement. Pour ce faire, utiliser un aspirateur et un chiffon doux afin d'enlever toute présence de poussière au niveau des fentes situées sur le coté.

Important :
- Ne pas peindre.
- Nous vous recommandons de remplacer ce détecteur après 8 ans d'utilisation.
- En cas de mauvais fonctionnement du dispositif d'alarme, veuillez vous référer aux conseils du fabricant.

5-2 GARANTIE :

Le détecteur avertisseur autonome de fumées HS-104 est garanti 3 ans (hors pile) à compter de la date d'achat. La garantie ne s'applique pas en cas de mauvaise utilisation, modification et absence d'entretien ou si le détecteur est endommagé. Le détecteur présentant un défaut de fabrication devra être retourné, accompagné de sa preuve d'achat (ticket de caisse) au point de vente.

IMPORTANT : ARLUX TRADE N'EST PAS UN INSTALATEUR ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITE QUANT A L'UTILISATION FRAUDULEUSE DE SON NOM POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION.

Les produits électriques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères et devront être déposés dans les aménagements spécifiques prévus pour leur recyclage; en cas de besoin demander conseil au point de vente ou à votre mairie

Importé par ARLUX Trade – ACTIPARC 1 – 13821 La Penne sur Huveaune